

NEWS

mensuel
Date: Juillet/Aout 1992
No: 176



SOLIDARNOSC

ISSN 0771-9388

Editeur responsable : Joanna Pilarska
15, Drève des Aubépines, 1332 Genval, Belgium
tél: 02/652.12.20 fax 02/652.02.88 tlx 24464 sol bk b

Le IVe Congrès National de NSZZ Solidarnosc [11-14 Juin]

Pour parachever la révolution de Solidarnosc

Nous espérons voir triompher dans la nouvelle Pologne des valeurs telles que la dignité de la personne humaine et de son travail, la vérité et la liberté, la justice et le droit ainsi que la solidarité avec ceux qui souffrent.

NSZZ Solidarnosc est né de la volonté d'une vaste majorité de notre société. Nos principes fondamentaux sont inspirés de l'éthique chrétienne, de l'Encyclique "Laborem exercens", de la solidarité humaine et de la non-violence. Notre but suprême consiste à libérer le pays et notre peuple du joug communiste. Il a semblé un moment que notre objectif avait été atteint et de ce fait le cours des transformations ultérieures aurait pu être escompté sur base de nos racines communes. Hélas, les élites post-communistes sont encore les propriétaires de notre pays et nous nous heurtons encore toujours aux mêmes pratiques de corruption. Tout ceci, combiné avec des difficultés économiques croissantes, engendre une apathie grandissante et le soupçon que la révolution de Solidarnosc a été vaine. Dans une telle ambiance aucune réforme ne peut rencontrer de succès.

Aujourd'hui NSZZ Solidarnosc fait face au défi en luttant pour: l'élimination du communisme de la vie nationale, une réforme fondamentale du droit de la propriété, l'introduction de la justice sociale, la poursuite des réformes économiques, la garantie d'un niveau de vie décent, le renforcement de l'unité et de la solidarité syndicales.

Nous devons parachever notre révolution

* * *

Extraits des résolutions du IVe Congrès de NSZZ Solidarnosc

I. La fidélité à l'idéal de Solidarnosc

1. Notre Syndicat est né des grèves victorieuses de l'année 1980 menées en faveur des droits des travailleurs et des droits civiques. L'héritage idéologique de 1980 et les luttes pour la survie de Solidarnosc durant la période de la loi martiale constituent un héritage spirituel de notre Syndicat qui détermine les objectifs et les méthodes pour le futur.

2. En réalisant ses objectifs statutaires, la défense des droits des travailleurs, NSZZ Solidarnosc respecte toujours les valeurs auxquelles il était fidèle depuis sa fondation: la vérité, le respect de la personne humaine, la solidarité parmi les hommes, la démocratie, l'amour de la Patrie.

3. La stratégie et les tactiques poursuivies par

NSZZ Solidarnosc s'enracinent dans la doctrine sociale chrétienne. Cela signifie que les relations entre les travailleurs et les employeurs peuvent et doivent avoir le caractère de partenariat: les travailleurs s'identifiant avec le bien de l'entreprise. Les conflits entre les travailleurs et les employeurs ne découlent nécessairement pas des intérêts contradictoires, mais de la manière de comprendre le but commun et le choix des moyens qui y conduisent. NSZZ Solidarnosc est favorable à l'élaboration et à la diffusion de mécanismes réglant les contacts entre le syndicat, l'employeur et l'Etat garantissant le respect des intérêts de tous.

De l'avenir de la Pologne vont décider des jeunes gens très bien préparés pour les responsabilités administratives, économiques, sociales et syndicales. NSZZ Solidarnosc tente d'encourager et

de donner une formation de très haut niveau aux diplômés des écoles et des universités afin de transmettre la responsabilité pour la Pologne entre les mains dignes de ce rôle.

4. NSZZ Solidarnosc est un syndicat qui ne dépend pas des autorités administratives et

politiques. La non-participation aux paris politiques ne signifie pas une passivité face à la vie politique en Pologne. Le Syndicat est fondamentalement intéressé dans la formation du système politique et économique de la Pologne et va exercer de manière décisive son influence sur l'orientation de ces changements. ■

II. NSZZ Solidarnosc comme organisation syndicale

La force de Solidarnosc dépendra de :

- l'adaptation des structures et méthodes d'action du Syndicat par rapport aux objectifs qui lui incombent et les conditions dans lesquelles elles vont se dérouler;
- l'unité interne et la discipline;
- une équipe de militants bien formés et compétents;
- des moyens matériels suffisants;
- une activité promotionnelle en faveur des jeunes;
- une information interne efficace et une politique externe habile;
- les relations correctes avec les partenaires du Syndicat : employeurs et administration;
- les contacts constructifs avec les syndicats dans le monde.

Ces conditions réunies permettront d'accomplir de manière plus efficace les obligations statutaires de Solidarnosc et de lui attirer des nouveaux membres.

1. Structures et méthodes d'action

Le Syndicat doit élaborer des structures permettant de protéger les travailleurs des entreprises privées surtout de petite dimension. La structure de NSZZ Solidarnosc doit être cohérente. Il serait nécessaire de définir avec plus de précision les relations entre les maillons du Syndicat.

2. Discipline interne et unité d'action

La Commission Nationale doit surveiller rigoureusement la conformité par rapport aux status ainsi que la réalisation des décisions prises par les structures syndicales.

Au sein du Syndicat il y a d'inévitables tensions résultant des intérêts contradictoires des travailleurs de diverses branches. Il est du devoir des structures territoriales (directions de régions et de la Commission Nationale) d'harmoniser les prises de position. A l'extérieur, le Syndicat, doit agir de manière homogène et défendre avec le même zèle les droits de travailleurs de chaque branche.

3. Militans et politique de formation

Le travail syndical est souvent réalisé par des militants sans aucune formation; il est donc indispensable d'organiser des cours de formation servant de préparation pour un travail efficace et compétent.

L'activité professionnelle du Syndicat demande les cadres hautement qualifiés dans divers domaines des connaissances. Leur formation doit passer par les meilleures institutions d'enseignement. Les cadres hautement qualifiés devraient constituer le potentiel stable du Syndicat.

4. Les finances du Syndicat

L'efficacité et l'autonomie du Syndicat ne sont pas possibles sans une base financière solide. NSZZ Solidarnosc doit disposer des ressources financières stables. Elle devrait être fondée, dans une plus grande mesure, sur ses propres revenus : principalement les cotisations, renforcées par des placements avantageux.

Cela demande des mesures actives de la part de la Commission Nationale. Dégager des moyens supplémentaires pour l'activité syndicale nous oblige à entreprendre une activité économique. Cependant, en raison de caractère spécifique du travail syndical il faut éviter des investissements actifs (un engagement direct dans la gestion des associations). La gestion financière doit être en accord avec la stratégie du Syndicat, qui détermine les domaines d'activité où il faut investir.

Les autorités nationales du Syndicat doivent soutenir avec vigueur le procès de restitution des biens de Solidarnosc, toujours aux mains d'OPZZ et d'autres organismes. Les autorités nationales du Syndicat devraient faire aboutir le procès du partage de toute la propriété de l'ancien syndicat communiste CRZZ.

7. Le Syndicat et les employeurs

Le système économique actuel doit encore créer des propriétaires et des employeurs. Tant que cela ne s'est pas produit, les relations entre syndicats et employeurs restent chaotiques et instables. Dans ce contexte, les lois relatives à ces problèmes sont

dans de nombreux cas insuffisantes et bien souvent inutiles. NSZZ Solidarnosc est favorable à une définition de ces relations sur base d'une tripartite selon les normes de l'OMT. Cela veut dire qu'au niveau de l'entreprise, l'employeur négocie avec les représentants syndicaux des travailleurs, et qu'au niveau national et sectoriel les négociations se feront entre les syndicats, les représentants des employeurs et les pouvoirs publics.

Toutes les parties doivent être intéressées à améliorer l'état de leurs relations mutuelles.

10. Les relations internationales

La Confédération Internationale des Syndicats Libres et la Confédération Mondiale du Travail ont aidé NSZZ Solidarnosc durant la période de la loi martiale et lors de son activité clandestine. Une expression forte de l'aide politique fut l'affiliation

simultanée du Syndicat à la Confédération Internationale des Syndicats Libres et à la Confédération Mondiale du Travail en novembre 1986. Actuellement, nous considérons de notre devoir moral de soutenir le mouvement indépendant syndical dans les pays en voie de démocratisation de toute la planète et particulièrement en Europe de l'Est. NSZZ Solidarnosc participera activement dans les travaux de l'OIT.

L'orientation générale de la politique extérieure serait déterminée par la Commission Nationale. Les organes régionaux et sectoriels vont disposer de liberté pour établir des contacts avec les organisations syndicales étrangères. Il est important de profiter de l'expérience souvent plus que centenaire des syndicats étrangers. ■

III. Politique sociale de Solidarnosc

2. Les droits des travailleurs

Le Syndicat réagira contre les violations des droits des travailleurs comme: l'engagement non justifié à durée déterminée, l'absence d'un contrat écrit de travail, la non-déclaration de la totalité du salaire perçu qui entraîne l'impossibilité d'acquérir des biens ou qui limite certains droits des travailleurs. Le Syndicat demandera l'achèvement des travaux sur la création d'un fonds assurant la possibilité de satisfaire les revendications de travailleurs en cas

de faillite des entreprises. Les attributions des branches sectorielles et de groupes professionnels qui découlent des conventions collectives actuellement en vigueur ne peuvent être modifiées ou supprimées de manière unilatérale. Le changement de ces attributions exige des négociations préalables avec le Syndicat, établissant le principe des indemnités, tout en respectant les droits de chacune des parties en négociation. ■

IV. Solidarnosc face aux problèmes économiques.

Un véritable développement économique exige des garanties en ce qui concerne le droit de l'homme; cela se produira - selon les mots de Sa Sainteté Jean-Paul II - "quand chaque travailleur pourra se considérer comme cogestionnaire de ce grand atelier, où il travaille avec tous" (Encyclique "Laborem exercens", 14). Le Syndicat se battra pour cela; il doit également veiller à la rectitude de la gestion dans le pays. Réformer l'économie n'est pas notre mission mais nous devons prendre position face à la manière de résoudre les principaux problèmes socio-économiques polonais.

1. NSZZ Solidarnosc et les transformations économiques

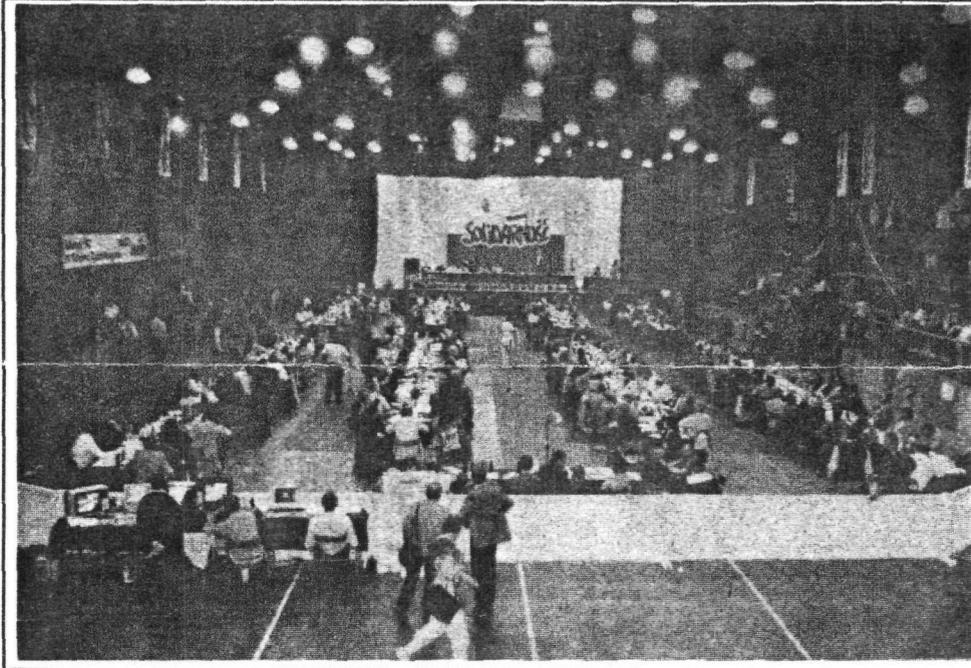
Le Syndicat considère que le problème le plus important est l'élaboration d'une stratégie économique de l'Etat.

La politique actuelle des autorités centrales concernant l'industrie polonaise mène à la

destruction de cette branche fondamentale de l'économie. Cela diminue les revenus de l'Etat en obligeant à restreindre les dépenses budgétaires - déjà modestes - par ex. dans le domaine social. Le développement économique du pays exige une politique industrielle active. L'Etat devrait aider les entreprises à combattre la récession par :

- l'élaboration d'une politique industrielle à long terme en sélectionnant les entreprises qui ont le plus de chances de succès;
- développer une politique financière uniforme indépendamment du statut de propriété des entreprises;
- mener une politique douanière en s'opposant au dumping et en exécutant des contrôles de qualité pour combattre la concurrence étrangère déloyale;
- promouvoir des technologies indigènes par le biais d'incitants fiscaux;

- adopter des lois protégeant la propriété intellectuelle;
- alléger le fardeau de la dette des entreprises d'Etat;
- créer un Trésor d'Etat - comme propriétaire responsable pour les entreprises d'Etat;
- établir une autorité unique en matière de politique économique, par exemple un Ministère de l'Economie;
- combattre la fraude et les anomalies fiscales (une grande part des taxes et des droits de douanes ne sont jamais collectés), punir les responsables des crimes économiques;
- renégocier les accords défavorables avec le FMI;
- introduire une politique claire de crédit à l'investissement pour les entreprises avec un taux d'intérêts raisonnable. La privatisation et construction de logements jouent un rôle particulièrement important pour sortir de la récession.



3. Le chômage

Le Syndicat sera fortement opposé à toute attitude passive en matière de solution aux problèmes du chômage et d'aide à ses victimes. L'introduction de l'économie de marché ne dispense ni l'Etat ni les syndicats d'avoir une attitude responsable envers la situation socio-économique des travailleurs et de leurs familles. Il incombe à l'Etat de développer une politique sauvegardant le minimum de sécurité sociale et de stabilité. Le Syndicat attend une telle politique et ne peut accepter une augmentation désordonnée et massive du taux de chômage. Un tel processus amène un appauvrissement croissant de la population et de l'Etat et démoralise la société. L'Etat doit faire le maximum pour diminuer le chômage. Les facteurs déterminant de cet effort sont la suppression de la récession et le transfert de nombreux travailleurs de l'industrie vers les services. Un programme de lutte contre le chômage doit être réalisé en concertation avec notre Syndicat et devrait inclure: la protection de l'emploi existant parallèlement à la création de nouveaux emplois, le recyclage et la formation, des projets de travaux publics (spécialement dans la

construction de logements et dans l'infrastructure communale) ainsi que dans la diminution du temps du travail. Le Syndicat doit aussi avoir son mot à dire dans le contrôle des tendances actuelles en matière de chômage sur le plan régional.

NSZZ Solidarnosc doit défendre les droits des travailleurs dans les entreprises en faillite (revendications, indemnités, recyclages, pensions etc), tandis que les employeurs et le Gouvernement doivent respecter et garantir les lois applicables. Les régions atteintes par un chômage particulièrement élevé devraient bénéficier d'une

participation financière accrue des propriétaires et employeurs pour le combattre. NSZZ Solidarnosc devrait jouer un rôle auxiliaire dans un système d'assurance-chômage. Il devrait aider les chômeurs à satisfaire leurs besoins de base en matière de rémunération, de soins de santé et d'une politique à l'enfance. Les jeunes diplômés devraient bénéficier d'une protection particulière afin de ne pas connaître le chômage. L'Etat devrait modifier les programmes universitaires et organiser des cours de recyclage.

Le système d'indemnisations des chômeurs devrait fournir des incitants à une recherche active de travail. Pareillement, le système d'imposition devrait favoriser, par des allègements fiscaux, la création de nouveaux postes de travail. La législation relative à la prolongation des allocations de chômage dans certains cas devrait être revue. Le Syndicat devrait contrôler les programmes d'aide venant de l'étranger afin de les canaliser vers les entreprises et les emplois locaux. Il devrait aussi s'opposer à l'importation des technologies et des produits étrangers qui ont comme conséquence le chômage de nos scientifiques et techniciens. NSZZ Solidarnosc ne peut accepter le taux élevé de chômage de nos élites techniques alors que l'industrie est privée de nos inventions nationales. Afin de lutter efficacement contre le chômage, notre Syndicat doit avoir accès à une information complète sur ce sujet à tous les niveaux. ■